



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991,
modifiée le 22 mai 1996 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie,
de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article unique Sont nommé-e-s, pour la période législative 2021-2025,
jusqu'au 31 décembre 2025, membres de la sous-commission « Archives
pour demain » :

- WIDMER Aurélie, adjointe administrative et financière du service de la culture, Neuchâtel
- BIEDERMANN Isabelle, géographe, Neuchâtel
- CACCIA-BERGER Marie-Claude, bibliothécaire, Môtiers
- JOSEPH Aude, responsable du département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, La Chaux-de-Fonds
- RODESCHINI Christine, adjointe à l'archiviste cantonal, Neuchâtel
- SCHLUP Michel, historien, La Chaux-de-Fonds

Neuchâtel, le 18 mai 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND



NE